

## Encadré : Conséquences des événements sportifs internationaux sur le produit intérieur brut de la Suisse

### Introduction

Plusieurs organisations sportives internationales ont leur siège en Suisse, notamment l'Union européenne des associations de football (UEFA), la Fédération internationale de football (FIFA) et le Comité international olympique (CIO). Ces associations sont responsables de l'exécution de grands événements sportifs, dont le Championnat d'Europe de football et la Coupe du monde de football ainsi que les Jeux olympiques d'été et d'hiver, qui ont lieu chacun tous les quatre ans.

Du point de vue des comptes nationaux, une valeur ajoutée est liée à la réalisation de manifestations de ce genre. Selon le Système européen des comptes économiques intégrés 2010, les unités économiques sont imputées au pays dans lequel elles effectuent l'essentiel de leurs transactions et activités économiques. Il s'ensuit que les associations internationales précitées sont imputées à la Suisse et que leur valeur ajoutée vient alimenter son produit intérieur brut. Vu l'importance des grands événements sportifs, leur valeur ajoutée dépend dans une très large mesure du fait que l'un de ces événements ait eu lieu ou non au cours de l'exercice comptable.

### Effet sur la croissance annuelle

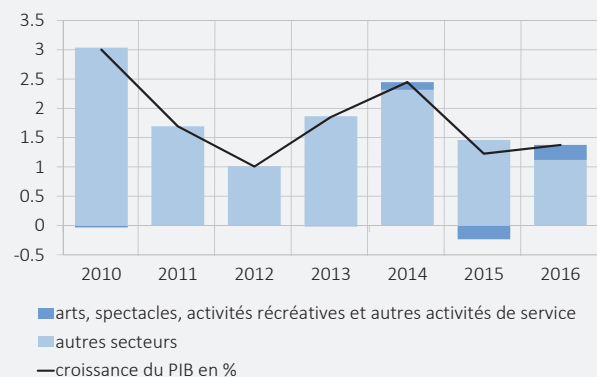
La valeur ajoutée brute, en termes réels, de la branche «Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de service» (NOGA 90-96), qui comprend également les activités et manifestations sportives, a effectivement augmenté de 6,6 % en 2014, année durant laquelle eurent lieu les Jeux olympiques d'hiver et le Championnat du monde de football. Durant l'année suivante, dépourvue d'événement sportif marquant, la valeur ajoutée réelle du secteur recula de 11 %. Puis elle augmenta de nouveau de 13,4 % en 2016, année du Championnat d'Europe de football et des Jeux olympiques d'été. Depuis un certain nombre d'années, la performance économique de cette branche suit ainsi un cycle bisannuel<sup>9</sup>, ce qui devrait tenir notamment à la variation des recettes de la vente de droits (droits de retransmission et droits commerciaux). Toutefois, étant provisoires, les chiffres concernant 2016 peuvent encore être révisés.

Bien que la branche ne représente que 2 % du PIB, des taux de croissance aussi élevés ont des effets substantiels sur l'agrégat. En 2014, l'industrie du spectacle a contribué pour une part de 0,1 point de pourcentage à la croissance du PIB, l'a fait diminuer en 2015 de 0,2 point, puis

remonter – selon les données provisoires – de 0,3 point de pourcentage en 2016 (graphique 50). L'influence de cette branche est donc si importante qu'elle peut interférer dans d'autres développements économiques généraux. Ainsi, alors que la valeur ajoutée de toutes les autres branches a connu une plus forte croissance en 2015 qu'en 2016, la croissance du PIB en 2016, à la faveur des grands événements sportifs internationaux de l'année, s'est avérée plus forte qu'en 2015. Vu le peu d'années d'observation dont on dispose, il n'est toutefois pas possible pour l'instant de tirer de conclusions quant à la stabilité des effets des grands événements sportifs sur une certaine durée. On peut supposer que l'ordre de grandeur des effets variera et qu'il ne sera pas toujours aussi important qu'en 2016. Mais le cycle de deux ans devrait continuer de se produire à l'avenir dans cette branche.

### graphique 50 : Contribution de la branche du spectacle à la croissance du PIB

valeurs réelles, contribution en points de pourcentage



source : OFS

### Effets sur les taux de croissance trimestriels

En opérant une régression, on peut évaluer l'effet des grands événements sportifs sur les données annuelles de la valeur ajoutée.<sup>10</sup> Il n'existe toutefois guère d'informations permettant de savoir comment cet effet se répartit entre les trimestres. Si le moment où a lieu tel ou tel événement marquant est connu, la durée de son apport de valeur ajoutée ne se limite pas à la période de l'événement lui-même, qui est précédée d'importants travaux préparatoires et suivie de travaux de remise en place. Dans son estimation de l'effet annuel trimestrialisé, le SECO tient compte de ce fait en appliquant le principe de répartition de l'effet annuel entre les quatre trimestres

<sup>9</sup> Les fluctuations liées aux événements marquants ne sont flagrantes que depuis 2014. Cela tient, d'une part, à la meilleure qualité des statistiques de base et, d'autre part, au fait que ces fluctuations étaient peut-être moins prononcées les années précédentes.

<sup>10</sup> Cela ne s'applique toutefois que pour l'effet général. Il n'est pas possible, au moyen de données annuelles, d'évaluer les effets d'un événement spécifique, par ex. de Jeux olympiques d'hiver ou d'une Coupe du monde de football, car ces deux événements ont lieu la même année.

de l'année considérée. Le moment des événements marquants est cependant pris en compte, étant admis que la valeur ajoutée respective augmente rapidement au premier semestre et atteint son maximum au 2<sup>e</sup> trimestre dans les années où ont lieu des Jeux olympiques d'hiver (février) et une Coupe du monde de football (juin ou juillet). Il est admis, à l'inverse, que l'augmentation est plus lente et que le maximum n'est atteint qu'au 3<sup>e</sup> trimestre dans les années où ont lieu un championnat d'Europe de football (juin et juillet) et une olympiade d'été (août).

Si ces grands événements avaient lieu chaque année au cours du même trimestre, leurs effets se trouveraient lissés par la désaisonnalisation. Mais comme les grands événements sportifs n'ont lieu qu'une année sur deux, il ne saurait être question ici de rythme saisonnier, notion qui – selon les conventions en vigueur – ne s'applique qu'aux fluctuations en cours d'année. Les fluctuations dont le rythme est bisannuel relèvent par définition du cycle conjoncturel. Raison pour laquelle l'effet des grands événements est également visible dans les données corrigées des variations saisonnières.

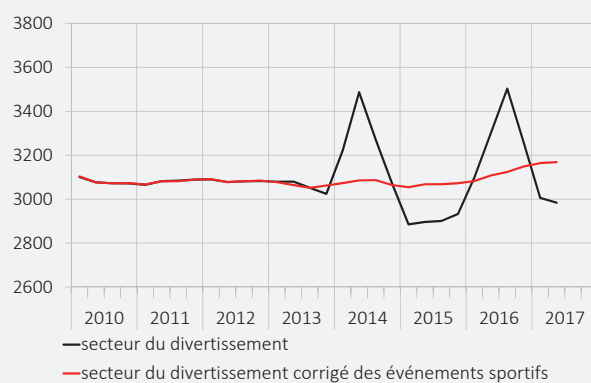
#### Répartition des effets de grands événements sur 4 ans

Les grands événements précités sont des événements périodiques, donc prévisibles, qui ne sont guère informatifs quant à la situation conjoncturelle. Pour l'interprétation conjoncturelle, il peut par conséquent être intéressant d'analyser une évolution du PIB corrigée de leurs effets. Une méthode simple consisterait à considérer le PIB sans l'industrie du spectacle, mais procéder de la sorte ne serait pas pertinent car cela reviendrait à ignorer purement et simplement la performance économique de ce secteur (que ce soit en rapport ou non avec de grands événements). Il paraît plus sensé de traiter séparément la valeur ajoutée résultant de ces grands événements et de la répartir sur plusieurs années. Étant donné que le Championnat du monde et le Championnat d'Europe de football aussi bien que les Jeux olympiques d'hiver et d'été ont un cycle quadriennal, il est naturellement indiqué de considérer une période de quatre ans. Certes, les valeurs annuelles de la série « corrigée des événements sportifs » ne concordent plus avec les valeurs annuelles non corrigées. Mais en établissant la somme des valeurs sur le cycle de quatre ans, on retrouve l'équivalence.<sup>11</sup> La valeur ajoutée en lien avec les grands événements n'est alors que reportée, mais non pas ignorée. Le graphique 51 illustre l'effet sur la branche du spectacle. Les pics enregistrés dans les années où ont lieu de grands événements (2014 et 2016) sont lissés, et le niveau est rehaussé pour les années sans grands événements (2015

et 2017). Pour apprécier la situation conjoncturelle générale, on obtient ainsi une image plus claire, les grands événements ne jouant plus alors un rôle aussi déterminant.

La procédure de correction est analogue à celle appliquée pour la correction des jours ouvrables à l'échelle internationale et qui consiste, par exemple, à répartir les effets de l'année bissextile, pour autant qu'ils soient significatifs, sur le cycle de quatre ans. Dans le cas des grands événements sportifs, il ne s'agit pas à proprement parler d'effets calendaires, mais de cas spéciaux que les directives d'Eurostat ne règlent pas explicitement.<sup>12</sup> De ce fait, les directives internationales ne permettent pas de déterminer clairement de quelle manière il conviendrait de procéder en ce qui concerne les fluctuations périodiques couvrant un cycle de plusieurs années.

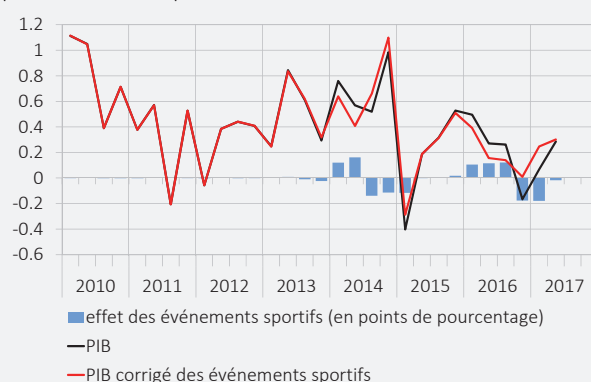
graphique 51 : Valeur ajoutée de la branche du spectacle valeurs réelles, en millions de francs



source : SECO

graphique 52 : PIB et grands événements sportifs

valeurs réelles désaisonnalisées, PIB : variation en % par rapport au trimestre précédent



source : SECO

<sup>11</sup> Si l'on procède en outre à une désaisonnalisation, cette équivalence, certes, ne joue plus exactement sur une période de quatre ans. Toutefois, cela ne pose aucun problème car, à l'ordinaire, les procédés de désaisonnalisation n'exigent pas forcément d'équivalence des valeurs annuelles des séries corrigées et non corrigées.

<sup>12</sup> Eurostat, 2015, ESS Guidelines on seasonal adjustment, chapitres 2.3 et 2.6.

Les effets d'une telle correction du PIB de la Suisse ne seraient pas négligeables. Les taux de croissance apparaîtraient nettement différents d'un trimestre à l'autre (graphique 52) ; ainsi, par exemple, au 4<sup>e</sup> trimestre de 2016, la croissance s'établirait à 0 % au lieu de -0,2 %. Il n'empêche que la correction n'entraîne guère de changement

dans le tableau général de la situation conjoncturelle. Indépendamment de la correction en lien avec les événements sportifs, les données révèlent ainsi un faible développement au cours du second semestre de 2016 et une hausse des taux de croissance au premier semestre de 2017.

*Auteur : Andreas Bachmann*